Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260512-DELCCAS20260502-DE

C.C.A.S.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Président, après convocation légale.

DATE DE CONVOCATION : 06/05/2026

MEMBRES EN EXERCICE : 17 (quorum : 9)

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Président, Florence GOURMELEN, Denis PORCHET, Fabienne HEMERY, Marie-Anne MONVOISIN, Marielle GALLIEN-GERARD, Alexandra PILLING, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Laurence BEAULIEU, Gabrielle GUENNEGUES, Claude JOLLY, Dominique LANDREAU, Patrick MAHIEUX, Aurélie SAULNIER, Irène VERRON.
ABSENTS : Prescillia DREAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexandra PILLING.

2026.05.002 CCAS – Désignation du Vice-Président du CCAS

Monsieur le Président fait savoir qu'il convient de désigner un(e) Vice-Président(e) afin d'assurer la gestion du Centre Communal d'Action Sociale pendant ses absences ou empêchements.
Vu l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant l'élection d'un vice-président au sein du Conseil d'Administration chargé de le présider en l'absence du Maire,
Vu la délibération n° 2026.04.009 du 08/04/2026 du Conseil Municipal de Goven, fixant le nombre de membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu la délibération n° 2026.04.010 du 08/04/2026 du Conseil Municipal de Goven, portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'arrêté du 04/05/2026 portant nomination des membres du CCAS désignés par le Maire,
Considérant la nécessité de désigner un(e) Vice-Président(e) chargé(e) de présider le CCAS en l'absence du Président,
Il est proposé de désigner Madame Florence GOURMELEN.

Vu le CGCT,
Vu l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoyant l'élection d'un vice-président au sein du Conseil d'Administration chargé de le présider en l'absence du Maire,
Vu la délibération n° 2026.04.010 du 08/04/2026 du Conseil Municipal de Goven, portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'arrêté en date du 04/05/2026 portant nomination des membres du CCAS désignés par le Maire,
Considérant la nécessité de désigner un(e) Vice-Président(e) chargé(e) de présider le CCAS en l'absence du Président,
Considérant la candidature de Madame Florence GOURMELEN,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, désigne Florence GOURMELEN Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Goven.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Président
Loïc HERVOIR

La secrétaire de séance
Alexandra PILLING